



## Le contrat de coopération tripartite

Pour le manager transverse, la réussite de tout projet nécessitera l'implication des contributeurs et de la hiérarchie des contributeurs.

Ce contrat clarifie la relation entre le manager transverse, le contributeur et sa hiérarchie.

Il a pour objectif de clarifier les rôles, les frontières et les niveaux de responsabilités ainsi que les engagements attendus pour chaque partie prenante.

### Responsable hiérarchique du contributeur



1

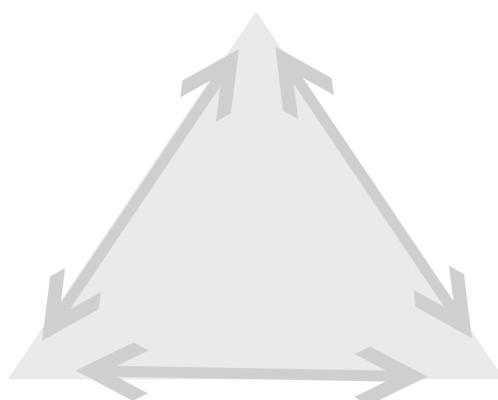
#### CONTRAT entre le **manager transverse** et le **responsable hiérarchique** de l'acteur

- les attentes et besoins réciproques du manager transverse et de la hiérarchie du contributeur
- les règles d'information réciproque
- les modalités d'évaluation de la contribution des acteurs

2

#### CONTRAT entre le **contributeur** et son **responsable hiérarchique**

- les objectifs et les contributions attendues dans la mission transverse
- la place de la mission transverse dans les priorités
- les moyens mis à disposition
- les règles d'information réciproque



### Manager transverse



3

#### CONTRAT entre le **manager transverse** et le **contributeur**

- Le rôle et la responsabilité de chacun
- Le périmètre du projet
- Les niveaux de compétence et d'implication mutuels

### Contributeur



### Avantages

- Obtenir un engagement explicite et clair de la part des contributeurs et de leur hiérarchie dans la mission transversale.
- Clarifier les responsabilités et les interactions des 3 parties : manager transverse, contributeur et hiérarchie du contributeur.

### Précautions à prendre

- Prendre le temps pour expliciter les contrats
- Veiller à actualiser les contrats dans le temps (changement d'orientations, nouvelles priorités...).